



TARIFS 2023-24

Possibilité d'échelonnement de la scolarité sur devis

Formation en mode initial par an :

BTS ASSURANCE	4 600 € (1)
BTS BANQUE	4 600 € (1)
BTS PROFESSIONS IMMOBILIERES.....	4 600 € (1)
BTS Collaborateur Juriste NOTARIAL.....	4 600 € (1)
BTS EDITION	4 700 € (2)
BACHELOR CCAPF.....	5 850 € (3)
(Conseiller de Clientèle en Assurances et Produits Financiers)	
BACHELOR CRCRH	5 850 € (3)
(Chargé de Recrutement et Conseils en Ressources Humaines)	
MASTÈRE MRH.....	5 700 € (4)
(Manager Ressources humaines)	

Formation en alternance :

Coût de la formation pris en charge par l'entreprise

Frais d'études de dossier non remboursables : 75 €

Coût forfait photocopie illimité pour 2 années : 15 €

INSTITUT ROUSSEAU - 5 Rue de la Passerelle – 31200 TOULOUSE

05.61.63.10.12

contact@institut-rousseau.com

www.institut-rousseau.com

Sté Civile La Pradette, capital de 24 000 Euros – N° Siren 776 825 432

TARIFS 2023-24

**(1) BTS ASSURANCE – BANQUE – PROFESSIONS
IMMOBILIERES – Collaborateur Juriste Notarial:**

Première possibilité : 2 versements soit au total **4 600 Euros**

- Acompte à la signature du contrat de scolarité : soit 500 Euros - 2^{ème} versement avant le jour de la rentrée : soit 4 100 Euros

Echelonné :

Deuxième possibilité : 3 versements, soit au total **4 660 Euros**

- Acompte à la signature du contrat de scolarité : 500 Euros - 2 versements par chèque de **2 080 Euros** - Echéancier : le 1^{er}/09, le 2/01.

Troisième possibilité : 5 versements, soit au total **4 720 Euros**

- Acompte à la signature du contrat de scolarité : 500 Euros - 4 versements par chèque de **1 055 Euros** - Echéancier : le 1^{er}/09, le 1^{er}/11, le 2/01, le 1/04.

Quatrième possibilité : 9 versements, soit au total **4 820 Euros**

- Acompte à la signature du contrat de scolarité : 500 Euros - 8 versements par chèque de **540 Euros** - Echéancier : les 1^{ers} de chaque mois de septembre à avril.

Cinquième possibilité : 11 versements, soit au total **4 900 Euros**

- Acompte à la signature du contrat de scolarité : 500 Euros - 10 versements par chèque de **440 Euros** - Echéancier : le 1^{er} de chaque mois de septembre à Juin.

(2) BTS EDITION :

Première possibilité : 2 versements soit au total **4 700 Euros**

- Acompte à la signature du contrat de scolarité : soit 500 Euros - 2^{ème} versement avant le jour de la rentrée : soit 4 200 Euros

Echelonné :

Deuxième possibilité : 3 versements, soit au total **4 740 Euros**

- Acompte à la signature du contrat de scolarité : 500 Euros - 2 versements par chèque de **2 120 Euros** - Echéancier : le 1^{er}/09, le 2/01.

Troisième possibilité : 5 versements, soit au total **4 840 Euros**

- Acompte à la signature du contrat de scolarité : 500 Euros - 4 versements par chèque de **1 085 Euros** - Echéancier : le 1^{er}/09, le 1^{er}/11, le 2/01, le 1/04.

Quatrième possibilité : 9 versements, soit au total **4 900 Euros**

- Acompte à la signature du contrat de scolarité : 500 Euros - 8 versements par chèque de **550 Euros** - Echéancier : les 1^{ers} de chaque mois de septembre à avril.

Cinquième possibilité : 11 versements, soit au total **4 950 Euros**

- Acompte à la signature du contrat de scolarité : 500 Euros - 10 versements par chèque de **445 Euros** - Echéancier : le 1^{er} de chaque mois de septembre à Juin.

(3) BACHELOR CCAPF - CRCRH

Première possibilité : 2 versements soit au total 5 850 Euros

- Acompte à la signature du contrat de scolarité : soit 850 Euros - 2^{ème} versement le jour de la rentrée : soit 5 000 Euros

Echelonné :

Deuxième possibilité : 3 versements, soit au total 5 950 Euros

- Acompte à la signature du contrat de scolarité : 850 Euros - 2 versements par chèque de **2 550 Euros** -
Echéancier : le 1^{er}/09, le 2/01.

Troisième possibilité : 5 versements, soit au total 6 050 Euros

- Acompte à la signature du contrat de scolarité : 850 Euros - 4 versements par chèque de **1 300 Euros** -
Echéancier : le 1^{er}/09, le 1^{er}/11, le 2/01, le 1/04.

Quatrième possibilité : 9 versements, soit au total 6 170 Euros

- Acompte à la signature du contrat de scolarité : 850 Euros - 8 versements par chèque de **665 Euros** les 1^{ers} de chaque mois de septembre à avril.

(4) MASTÈRE MRH :

Première possibilité : 2 versements, soit au total 5 700 Euros

-Acompte à la signature du contrat de scolarité : soit 500 Euros - 2^{ème} versement avant le jour de la rentrée : soit **5 200 Euros**

Echelonné :

Deuxième possibilité : 3 versements, soit au total 5 800 Euros

-Acompte à la signature du contrat de scolarité : 500 Euros - 2 versements par chèque de **2 650 Euros** selon l'échéancier suivant : le 1/09, le 2/01.

Troisième possibilité : 5 versements, soit au total 5 900 Euros

-Acompte à la signature du contrat de scolarité : 500 Euros - 4 versements par chèque de **1 350 Euros** selon l'échéancier suivant : le 1/09, le 1/11, le 2/01 et le 1/04

Quatrième possibilité : 9 versements, soit au total 6 020 Euros

-Acompte à la signature du contrat de scolarité : 500 Euros - 8 versements par chèque de **690 Euros** selon l'échéancier suivant : les 1^{ers} de chaque mois de septembre à avril.

Frais d'études de dossier non remboursables : 75 €

Coût forfait photocopie illimité pour 2 années : 15 €